



# Journée Régionale de Formation MAIS du 10/04/2015 à REZE

## Synthèse atelier :

**Complexité d'une clinique de l'accompagnement social : place, légitimité, interrelations et interactions des différents acteurs (politique, administratif, personnes accompagnées...)**

La clinique de l'accompagnement est un concept « nomade » qui doit être partagé par différents acteurs (travailleur social, cadre, institution...). Pour parler clinique, il est aussi important de parler de l'aspect législatif et des attentes des financeurs avec lesquels nous devons conjuguer dans notre pratique au quotidien. Le rapport au temps diffère selon qu'on se situe du point de vue des financeurs, des travailleurs sociaux et de la personne accompagnée. Nous observons un décalage entre des injonctions de remise au travail / apprentissage et la temporalité dont ont besoin les personnes accompagnées au parcours parfois rompu.

La clinique doit être portée par chacun d'où l'importance de l'analyse de la pratique et/ou de la supervision dans les institutions. Se pose alors la question de l'intérêt d'une analyse de la pratique ouverte à l'équipe éducative et aux cadres. Dans certaines institutions, l'analyse de pratique se fait uniquement avec l'équipe éducative. Pour d'autres structures, équipe éducative et cadre (psychologue, chef de service) participent à cette même instance.

Il semble que l'analyse de la pratique pour les cadres est primordiale car ils sont sujets à des contraintes administratives qui ne leur donnent pas de temps ou le

recul nécessaire sur la pratique alors même qu'ils ont une influence décisionnelle sur nos pratiques.

Nous travaillons en relation non duelle, nous sommes porteurs d'un projet d'équipe donc d'une institution. L'idée d'une « clinique de concertation » a pu être évoquée dans le sens où c'est le bénéficiaire qui vient dire ce qu'il souhaite comme accompagnement.

Pour que l'analyse de la pratique soit efficiente, elle doit être régulière et avoir des règles solides qui permettent la circulation de la parole de chacun. Il est important de respecter des règles de confidentialité. Sur le plan géographique, il est préférable qu'elle se déroule dans un lieu autre que les locaux de travail. Le paiement sur les deniers de l'institution, et non sur le budget formation, a pour objectif de représenter symboliquement le désir de l'institution dans cette démarche d'analyse de la pratique. De fait, les travailleurs sociaux ont aussi besoin d'être étayés par un désir institutionnel

Dans la clinique de l'accompagnement, il y a nécessité d'amener la personne accompagnée à désirer quelque chose pour elle-même, désirer que l'Autre aille chercher ses propres désirs qu'elle a en elle. Le rôle de l'accompagnateur est alors de susciter et faire émerger le désir. Pour éveiller le désir chez l'autre, il est essentiel d'être bien accompagné par son institution d'où le besoin d'espace transitionnel comme l'analyse de la pratique pour parler du « trop émotionnel » et se désencombrer de ce « trop ». Dans l'accompagnement, la priorité est de faire exister l'Autre, la demande viendra dans un deuxième temps.

La notion de « plaisir à l'étonnement » dans l'accompagnement social a pu être nommée. Être proche de quelqu'un c'est être ouvert à l'imprévu et à l'émerveillement. Cette posture peut permettre d'éviter l'épuisement professionnel, thématique abordée lors de l'atelier. Pour éviter l'épuisement professionnel, différentes pistes ont été proposées :

- . Changement de référence pour se renouveler

- . Échange de pratique et de savoir-faire en allant rencontrer d'autres pratiques et institutions pour changer de prisme et développer le partenariat.

## .Mobilité des professionnels.

Dans les différents ateliers, il a pu être évoqué que de nombreuses institutions et professionnels se focalisent sur l'évaluation externe et la subissent. Aussi, certaines associations ont choisi d'aborder l'évaluation non pas du côté purement quantitatif et budgétaire mais de mettre l'accent sur la qualité du travail mis en place, mettre en avant les valeurs associatives qui déterminent les actions qui en découlent, défendre les pratiques éducatives à l'œuvre. Pour permettre cela, il est important de choisir un évaluateur externe qui sera sensible à ces critères.

L'évaluation doit être investie pour que les demandes légales soient un véritable engagement, autant s'en servir à des fins utiles comme d'un levier.

Pour conclure, *« si on veut accompagner, ne tuons pas l'enfant qui est en nous, plus on aura du plaisir à accompagner, plus les personnes accompagnées auront du plaisir à être »*. (Citée par Christian LUCAS)